

CMQ-71199-001

Séance du 18 février 2025

## RÉSOLUTION 2025-026

## **ACHAT D'UN PORTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024:

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de remplacer le portable de l'adjointe à la direction générale;

## EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

**D'ACHETER** un portable au coût de 1 665,99 \$, taxes incluses, de ICN Informatique Côte-Nord, conformément à sa soumission du 17 février 2025.

	La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Sylvie Piérard Membre		
Commission municipale du Québec	Secrétaire	Président